

Règlement intérieur de la colocation FDBDM

Version du 25.09.2021

La FDBDM n'est pas une colocation de circonstance. Tu t'engages à donner chaque jour environ 15 minutes de ton temps pour t'occuper de la maison et du jardin. Les tâches sont listées et sont réparties équitablement entre les colocataires et réalisées avec soin et fiabilité. Les tâches tournent régulièrement entre les colocataires.

Tu traiteras tes colocataires paisiblement et avec respect. La vie privée, l'orientation spirituelle, l'orientation sexuelle ou d'autres formes de relations sont respectées et tolérées.

Si un.e colocataire se sert de la nourriture/des affaires d'un.e autre colocataire, il/elle doit être conscient.e que ce.tte dernier.e a dépensé de l'argent pour cela, et doit donner sans attendre le montant correspondant dans la caisse prévue à cet effet et penser au prochain achat. Merci de ta compréhension.

Désormais, chaque enfant, plante et animal t'appartient : tu es donc responsable d'eux. Considère les plantes et animaux comme tes propres enfants surtout lorsque tu es seul.e dans la maison durant plusieurs jours.

Fumer des cigarettes et du tabac en général, même mélangé à autre chose, n'est absolument pas toléré à l'intérieur de la maison.

Tu t'engages à réduire ton impact écologique en utilisant des produits de nettoyage et liquides vaisselle respectueux de l'environnement, à pratiquer le tri des déchets et à utiliser les eaux grises comme eau d'arrosage. Nous respectons les différents besoins des personnes en termes de repas/frais des repas, et nous prenons en compte le plus possible les critères écologiques (de saison, local, bio/équitable,...) en ce qui concerne l'origine des vivres et des produits communs (p.ex. cosmétique, etc.).

Tu aimerais te sentir à l'aise dans une cuisine rangée. Ainsi, merci de ranger et nettoyer la table, les plans de travail et de faire la vaisselle une fois ton repas terminé. Ceci vaut aussi pour l'utilisation des salles de bain (toilettes, lavabo, douche, baignoire) et de toutes les autres pièces communes. Merci de sécher et d'aérer la douche après utilisation. Les salles de bains sont ventilées avec des fenêtres ouvertes après utilisation. Ta propre chambre est aérée de 5 minutes chaque jour. Le pipi se fait assis.

Le loyer a été calculé sur la base d'une utilisation économique et consciente du chauffage, de l'électricité, des toilettes, des lavabos, et de la douche. Nous allons recalculer le loyer en juillet 2022 si les frais s'avèrent trop élevés.

La télé et la radio ne sont pas souhaités dans les espaces communs. Néanmoins, tu es invité à choisir des films, des documentaires ou certaines émissions et à les présenter à tes colocataires ou bien les laisser consciemment en fond sonore.

Les visiteurs seront annoncés à l'avance à tous les colocataires par le groupe de communication Signal. Tous les visiteurs sont également prévenu.e.s du comportement à adopter dans la colocation. Les invité.e.s sont bienvenus dans la salle multi-activités ou à l'extérieur, mais les Woofers sont prioritaires en terme de logement. En cas d'hébergement d'invité.e.s, la communauté FDBDM est à notifier dans un délai raisonnable (48 heures à l'avance) sur le groupe de communication Signal ou dans une réunion avec tout le monde présent.

Nous prenons en compte que chaque personne résidente a des préférences et des tolérances différentes en matière de bruit. En principe, entre 22:00 heures et 7:00 heures, les bruits sont à minimiser.

Les résidents sont responsables de l'utilisation et de l'entretien de leurs biens privés. Une discussion/décision commune doit être prise sur les biens privés mis en commun qui se retrouvent hors d'usage.

La charte sert comme base pour le développement du projet de la FDBDM. Les décisions qui intéressent la communauté entière sont prises par consentement (sociocratie) et notées dans **un document de synthèse** accessible à tous les résidents.

Réunion hebdomadaire : heure à déterminer
Thé/Apéro de la Paix : heure à déterminer

Le Règlement est un document à caractère évolutif et pourra changer avec le consentement de tou.te.s.

En cas de non-respect de la charte ou du document de comportement à adopter de la FDBDM, il y aura un processus de résolution de conflit et/ou de médiation. Si celui-ci n'aboutit pas, les résidents se réservent le droit d'exclusion.